



Procès-verbal No 17

Séance Ordinaire du Conseil Communal du mercredi 18 juin 2025

L'ordre du jour suivant est accepté tel qu'envoyé aux Conseillers Communaux :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025
3. Communications du Bureau
4. Communications des délégués aux associations intercommunales
5. Préavis Municipal n° 38/2025 – Comptes 2024
6. Préavis Municipal n° 40/2025 - Réduction du nombre de conseillers municipaux et conseillères municipales de 7 à 5 dès la législature 2026-2031
7. Préavis Municipal n° 26/2024 - Reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région yonnaise (DISREN)
8. Communications de la Municipalité
9. Propositions individuelles et divers

Intervenants	Points
H. Pradervand	Ouvre la séance à 20h15.
L. Mertens	<p>1) Appel 36 conseiller.ères sont présent.es.</p> <p>Excusé.es: C. Aeschlimann, N. Darricau C. Favia, V. Gallay, H. Gremlich, F. Limat, P. Monney, D. Prélaz, R. Watts</p>



H. Pradervand	<p>2) Approbation du procès-verbal de la séance du 2 avril 2025</p> <p>Donne la parole à l'assemblée.</p> <p>Souhaite faire remarquer que les corrections faites par les Conseillers et Municipaux doivent être formulées oralement lors des séances du Conseil Communal.</p> <p>Il avait, en effet, été demandé par M. Gonthier que les corrections soient formulées par écrit. C'est un avantage et c'est volontiers pour le secrétariat mais cela ne dispense néanmoins pas de les exprimer en assemblée afin que le vote au sujet du contenu du procès-verbal soit clair pour tout le monde.</p> <p>Quelques modifications mineures sont demandées, le procès-verbal est soumis au vote du Conseil qui l'approuve à l'unanimité des membres présent.es.</p>
H. Pradervand	<p>3) Communications du Bureau</p> <p>Doit malheureusement faire part du décès de M. Denis Sippel le 3 mai et de M. Walter Lerch le 1^{er} juin.</p> <p>[L'assemblée observe une minute de silence.]</p> <p>A le plaisir d'annoncer la naissance de Maïna Pittet le 5 avril dernier.</p> <p>Souhaite la bienvenue à M. Dinbergs, Municipal brillamment élu le 18 mai avec 53.9% des suffrages.</p> <p>Ce dernier a déjà été assermenté, le 26 mai 2025 avant le début de sa première séance de Municipalité.</p> <p>Le Bureau du Conseil Communal a reçu la démission de Mme Nina Darricau pour le 1^{er} décembre 2025.</p> <p>[La lettre est lue à l'assemblée.]</p>
H. Pradervand M. Stroele-Morel	<p>4) Communications des délégués aux associations intercommunales</p> <p>Donne la parole à Mme Stoele-Morel pour l' AISGE.</p> <p>L' AISGE s'est réunie le 29 avril dernier à Arzier-Le Muids.</p> <p>Trois préavis ont été soumis à l'Assemblée. Le premier concerne les comptes de l'école 2024. Les charges globales se sont élevées à 7,8 millions, soit une hausse de CHF 166'000.- par rapport au compte 2023, mais une baisse de 1 million par rapport au budget 2024.</p> <p>Peut-être que c'était surévalué. En 2024, l' AISGE a comptabilisé 1197 élèves avec un coût moyen par élève en légère augmentation de 2 %.</p> <p>Les comptes de l'école 2024 ont été acceptés à l'unanimité.</p> <p>Le deuxième préavis concerne les comptes de l'accueil de jour 2024. Les charges globales se sont élevées à 8,2 millions pour 7,5 millions de revenus. Le déficit de 2024 est de CHF 772'000.-, soit CHF 256'000.- de plus que budgété. Le CODIR explique ce</p>



résultat par des charges en hausse de toutes les structures, notamment avec le renforcement des équipes éducatives ainsi que par les exigences toujours plus élevées du service cantonal de l'accueil des enfants.

Les structures de l'AISGE ont affiché un taux de fréquentation moyen de 86 %, soit environ 4,5 % de moins qu'en 2023. Ces taux varient d'une année à l'autre.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, le réseau d'accueil des Toblérone a augmenté ses tarifs pour l'accueil pré-scolaire et parascolaire.

Cela devrait améliorer les revenus de l'AISGE.

Les comptes de l'accueil de jour 2024 ont été acceptés à une large majorité.

Le troisième préavis concerne le rapport de gestion 2024.

Le rapport de gestion fait un état des activités des entités école et accueil de jour réunies pour la première année sous le même règlement du personnel.

L'année s'est avérée mouvementée avec le licenciement de la directrice générale, l'arrêt maladie de la directrice RH et de la spécialiste des salaires, le gel des dépenses imposées à toutes les structures de l'accueil de jour en fin d'année, le départ à la retraite de la directrice financière et la très forte implication du CODIR au vu de l'organigramme remanié. Un nouveau secrétaire général a été engagé au 1^{er} mai 2025.

Le rapport de gestion 2024 a été refusé à une large majorité.

Pour terminer, l'AISGE a reçu le permis de construire pour l'agrandissement du centre des Jeunes à Genolier. Les travaux seront terminés pour la rentrée d'août 2025.

La construction du collège du Bix continue selon les prévisions avec l'ouverture prévue en août 2026. L'avis et les rapports des commissions sont disponibles sur le site www.aisge.ch.

H. Pradervand

Donne la parole à M. Breitenmoser pour le Groupement Forestier La Colline.

S. Breitenmoser

Le Conseil intercommunal s'est réuni le 30 avril au Centre Forestier.

Un préavis était à l'ordre du jour, ce dernier concernait les comptes, le rapport de gestion et le rapport du Refuge 2024.

La participation des trois communes est de CHF 292'105.-.

Pour Givrins, cela correspond à CHF 109'864,82 au prorata des surfaces de forêt.

Le montant de la participation des trois communes était supérieur de 8,6 % par rapport au budget 2024, mais inférieur de 1,9 % par rapport aux comptes 2023.

Les causes principales sont des recettes plus basses concernant la vente de bois, cela est principalement dû au bois bostryché et au marché difficile lié au bois bostryché également. Cependant, ce problème a été partiellement compensé par les produits annexes en hausse par rapport au budget 2024 et aux comptes 2023. Il y a, par exemple, les tables qui ont été vendues à la Cantonale.

Ce préavis a été accepté par le Conseil intercommunal.

H. Pradervand

Donne la parole à M. Yves Pradervand pour le SDIS.

Y. Pradervand

Le SDIS est toujours à la recherche de sapeurs-pompiers et avec les nombreux orages, il y a vraiment besoin de monde. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet.



5) Préavis Municipal no 38/2025 concernant les comptes 2024

H. Pradervand	Donne la parole à M. Nardone.
C. Nardone	Expose et explique les différences majeures entre 2023 et 2024 et la notion de fonds de préfinancement, une nouveauté dans les comptes 2024. Présente le contenu du préavis et en lit les conclusions [La présentation est disponible sur demande auprès de la Municipalité]
H. Pradervand	Donne la parole à M. Derbigny, rapporteur de la Commission de gestion et finances.
R. Derbigny	Lit le rapport de la Commission de gestion et finances.
H. Pradervand	Donne la parole à l'assemblée
M.-O. Lequint	Trouve dommage que les revenus de location du bâtiment forestier ne rentrent pas dans les comptes de la Commune. Ce compte est déficitaire et le bâtiment a été financé par la collectivité.
A. Blumenstein	Un loyer est demandé au Groupement Forestier de l'ordre de CHF 30'000.-, ce dernier est justement là pour compenser une partie des locations. Si on augmente le loyer, c'est les trois communes partenaires qui devront augmenter leurs participations annuelles.
M.-O. Lequint	Justement, il y a trois communes qui profitent de ce bâtiment mais c'est Givrins qui en a financé la construction. On ne retrouve pas l'investissement et en plus, les produits générés par ce bâtiment sont finalement partagés avec les partenaires, qui sont Trélex et Genolier.
M. Dauphin	Effectivement, la Commune de Givrins sert un peu de banque aux deux autres communes. Cette situation fait justement partie de l'analyse en cours du patrimoine immobilier afin de pouvoir revoir ces conditions de location, qu'elles soient plus équitables et que ce ne soit pas Givrins qui trinque pour les deux autres, qui, accessoirement, sont un peu plus riches... Le Refuge est très apprécié et il n'a certainement pas été imaginé au départ qu'il y ait autant de locations. La répartition n'est effectivement pas « juste » pour Givrins et les conditions doivent être revues.
C. Nardone	En complément d'information, le Refuge rapporte environ un bénéfice net de CHF 6'000.- par année et cela ne compensera pas le déficit.
M.-O. Lequint	Il y a un enjeu de CHF 20'000.- de déficit sur ce compte, ça représente un tiers. On loue aujourd'hui un outil de travail à une association qui s'occupe de nos forêts. Les revenus de location du Refuge correspondent à une salle de « récréation » qui n'a rien à voir avec la gestion des forêts.
A. Blumenstein	Les conditions avaient été discutées en 2016 lors de la mise en service du Refuge.
M.-O. Lequint	A l'époque, il y avait Genolier et Givrins, maintenant Trélex s'est greffé par après.
V. Crelot	A une question concernant la position pour débiteurs douteux dans les comptes 2024. S'agit-il de 100% du montant ?
C. Nardone	Oui



V. Crelot	C'est une somme assez conséquente. Une démarche aux poursuites a-t-elle été faite ?
C. Nardone	Le contenu de ce compte est bien évidemment confidentiel mais l'idée était de profiter d'une bonne année pour solder ce montant et si par hasard il y a une bonne surprise, la Commune en profitera les années à venir. Mais la probabilité que quelque chose soit récupéré est très faible.
V. Crelot	Les créances sont vieilles ?
C. Nardone	Pour la plupart oui.
V. Crelot	C'est quand même un montant conséquent, dans le futur, il faudrait peut-être éviter d'attendre d'en arriver-là.
C. Nardone	Evidemment.
F.-H. Bovet	Revient sur l'intervention de M. Lequint au sujet du Refuge. Il n'y a pas besoin de faire des études pour savoir comment traiter ce problème. La question est soulevée, il faut y réfléchir et revenir au Conseil Communal avec une proposition.
Y. Pradervand	Trouve dommage qu'il n'y ait pas dans le rapport de gestion, par exemple pour le CAD, le volume de bois qui y a été livré. Revient sur l'intervention de M. Breitenmoser pour le Groupement forestier. En tant qu'entrepreneur forestier, le bois ne vaut pas rien, il y a de la demande et ne pas couper et le laisser mort en forêt n'est en tout cas pas la meilleure solution. Il serait intéressant également d'avoir le volume livré à l'ACP. Les conseillers ne peuvent pas se rendre compte si Givrins est autonome en termes de bois. Il y a une montagne de forêts et de bois. A lire, en deux mots, il faut laisser le bois mort par terre et sécuriser les chemins. Le bois coupé devrait partir à l'ACP. Effectivement la forêt coût CHF 109'000.- mais il est possible de couper du bois pour CHF 109'000.-, le vendre et le valoriser. C'est intéressant de regarder les coûts d'exploitation, il faudrait peut-être se pencher dessus également...
C. Nardone	La Commune n'est plus directement concernée par le bois. L'ACP et le Groupement forestier gèrent leurs comptes de manière indépendante. Une ligne aurait pu être ajoutée dans le rapport de gestion mais on ne peut pas faire figurer le détail dans les comptes de Givrins.
Y. Pradervand	On ne parle jamais, dans le rapport de gestion, des forêts. Seule une mention est faite pour les sapins de Noël... Les volumes de bois seraient intéressants d'être communiqués.
H. Pradervand	Le rapport de gestion de la Colline était transmis auparavant avec le rapport de gestion de la Commune.
A. Blumenstein	Effectivement, il aurait dû être joint. Les coupes de bois frais ont été effectuées sur demande des scieries afin d'éviter qu'elles se retrouvent noyées sous du bois bostryché.
P. Gonthier	Est très surpris de ce discours. Chaque année, on s'aperçoit que dans le budget, on a à peu près CHF 100'000.- pour nos forêts.



<p>A. Blumenstein</p> <p>P. Gonthier</p> <p>S. Breitenmoser</p> <p>H. Pradervand</p> <p>C. Nardone</p>	<p>Il a appris que la journée du martelage ne se fait plus. C'est une journée dédiée aux forêts où nos autorités locales se rendent compte, avec l'inspecteur forestier, de l'état des forêts. On se rend compte, lors de cette journée, et par exemple, des ravages dus au bostryche et de ceux fait par le cerf sur nos plantations. C'est sur place et c'est expliqué. Ne comprend pas qu'une majorité des autorités n'aillent pas sur place, c'est une grande erreur. Ils parlent de choses qu'ils ne connaissent pas. Effectivement, le prix du marché est aléatoire, c'est autre chose et c'est compliqué.</p> <p>Il a été décidé en 2024 de ne pas faire la journée du martelage car il y avait déjà trois coupes marquées par avance et cela ne sert à rien de marquer du bois pour marquer du bois. La visite en forêt c'est autre chose.</p> <p>Se rendre compte de l'état des forêts sur place c'est important. Et ce n'est pas fait !</p> <p>Le bois mort n'est pas inutile. Il a fait une présentation le 3 mai dernier à ce sujet et a expliqué à quoi cela servait. On peut tout à fait exploiter du bois et laisser du bois mort en forêt. Ce n'est pas incompatible. Le bois bostryché est partiellement dû à des erreurs antérieures avec la monoculture de l'épicéa et le bostryche en a profité en période de sécheresse. D'où l'importance de diversifier nos forêts mais le bois mort n'est pas inutile.</p> <p>Demande à l'assemblée s'il y a encore des questions ou des interventions. Aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 38/2025 est accepté à l'unanimité</p> <p>Souhaite remercier la bourse communale pour son travail car l'année n'a pas été évidente.</p>
<p>H. Pradervand</p> <p>R. Zellweger</p> <p>H. Pradervand</p> <p>C. Blaser</p> <p>Y. Pradervand</p> <p>C. Nardone</p>	<p>6) Préavis Municipal n° 39/2025 relatif à la réduction du nombre de conseillers municipaux et conseillères municipales de 7 à 5 dès la législature 2026-2031.</p> <p>C'est le Bureau du Conseil qui a décidé de nommer une commission ad'hoc et de ne pas demander de rapport à la Commission de gestion. C'est peut-être une erreur mais en discute volontiers par après. Donne la parole à Mme Zellweger.</p> <p>Présente brièvement le préavis et en lit les conclusions.</p> <p>Donne la parole à Mme Blaser</p> <p>Lit le rapport de la Commission ad'hoc puis donne la parole à Yves Pradervand pour un complément.</p> <p>Lit une partie du procès-verbal 20 de la séance ordinaire du 10 juin 2015 au sujet d'une motion faite par Cédric Nardone pour passer la Municipalité de 7 à 5 membres.</p> <p>Était en voyage le jour de cette séance du Conseil Communal et n'avait pas pu défendre sa motion. A présent, il voit l'organisation de la Municipalité de l'intérieur et pense qu'il y a un déséquilibre au niveau des attributions. Pour l'administration également, avoir 7 chefs c'est compliqué. Qui décide quoi et qui a fait quoi n'est pas forcément limpide. C'est également compliqué de trouver une date pour travailler ensemble. Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il y aura plus de travail, c'est mathématique, c'est une réalité.</p>



C. Morel	Est très déçu que la Commission de Gestion n'ait pas été approchée et souhaite avoir l'avis de chacun des Municipaux présents au sujet du passage de 7 à 5.
R. Zellweger	<p>Comme M. le Président a dit tout à l'heure, c'était le choix du Bureau du Conseil de mandater la commission ad'hoc. Était en 2015 à la Municipalité et avait défendu de refuser la motion Nardone.</p> <p>Mais les temps changent... Elle comprend la vision du Conseil Communal aujourd'hui. Effectivement, à 7, il est plus aisé quand on ne peut pas aller à une séance demander à un de ses collègues ou une de ses collègues d'assurer la suppléance.</p>
	<p>Les dossiers sont de plus en plus complexes et pour une meilleure efficience, le passage a 5 membres semble meilleur. Il y a moins de perte d'information entre les dicastères et les regrouper fait sens. C'est plus efficace.</p> <p>La plupart des autres communes y arrive et il n'y a pas de raison que Givrins n'y parvienne pas.</p>
A. Blumenstein	De son côté, il terminera son engagement le 30 juin 2026 et ne sera donc pas concerné directement par un éventuel changement à un collège de 5 municipaux. Son sentiment est que ce serait une simplification générale de la gestion des choses, notamment entre la Municipalité et l'administration.
M. Dauphin	<p>Était clairement d'avis de passer à 5 pour les mêmes raisons présentées par M. Nardone. C'est essentiellement une simplification de la planification au quotidien. Accorder les agendas de 5 personnes n'est déjà pas une chose aisée mais à 7 c'est quasi impossible. Aujourd'hui, la réalité est que la fonction de Municipal représente un pourcentage d'occupation non négligeable de toute façon.</p> <p>Entend la commission quand elle dit qu'elle aimerait éviter que les postes de municipal ne soient réservés qu'à des retraités, des gens sans activité ou des patrons. Cependant pour des gens qui travaillent à 100% c'est impossible de pouvoir assister aux séances, quelles qu'elles soient, de manière suffisamment régulière.</p> <p>La plupart de ces choses se passent en matinée, la plupart des autres communes ont les séances de municipalité en journée, maintenant, parce qu'elles représentent des séances relativement importantes en termes de temps, et que quand on commence une séance de municipalité à 19h30 ou 20h le soir, à 22h, on n'en peut plus.</p> <p>La réalité, c'est que les séances, parfois, devraient durer 3h ou 4h, en termes de contenu, et qu'à 22h, ce n'est plus possible.</p> <p>Il faut en tenir compte, et même si c'est indispensable de rendre une certaine diversification, un profil, qu'il soit patron, sans emploi, que ce soit un employé jeune ou vieux, ces gens-là doivent prendre conscience que la fonction représente un pourcentage important, et que ce pourcentage-là ne peut pas être coincé dans un horaire de travail à 100%. M. Nardone, par exemple, a réduit son temps de travail pour pouvoir assumer son poste mais les créneaux pour les rendez-vous restent très limités.</p>
N. Vez Raymond	Regrouper les dicastères est un projet de la nouvelle loi sur les communes de toute manière. Les dicastères représenteraient des énormes volumes.
N. Vez Raymond	<p>Tout a quasiment été dit mais, en effet, si on regarde les communes du canton, qui ont une taille comparable à Givrins, toutes, à quelques rares exceptions près, fonctionnent à 5. Pourquoi Givrins n'y arriverait pas ?</p> <p>A l'époque de la « motion Nardone », le Syndic avait défendu le fait de rester à 7 par le fait qu'il n'y avait jamais de démission. Que pour beaucoup d'autres communes, fonctionner à 5 était compliqué et rendait compliqué le fait de concilier vie de famille, vie professionnelle et mandat politique.</p>



Ce n'est effectivement pas facile mais c'est un argument qui ne tient plus. Il y a eu 4 démissions depuis le début de la législature.
Ensuite, en termes d'efficience, comme dit précédemment, le rééquilibrage des dicastères est très important. Il y a des problèmes de prise de décisions, de dicastères enchevêtrés les uns avec les autres.

Encore un argument qui semble important et qui n'a pas été évoqué, c'est que, si on réduit la Municipalité à cinq membres, on espère avoir un certain nombre de candidats pour les prochaines élections, et cela offre aussi un choix démocratique plus large à la population de pouvoir choisir qui il souhaite voir siéger à la Municipalité pour représenter le village et défendre ses intérêts.

L'intérêt de rester à 7 réside dans les nombreuses représentations aux associations intercommunales.

R. Monney

Si on regarde les autres communes à 5, il y a effectivement un taux important de démission. Au niveau de la répartition des tâches et des dicastères, le gros problème, à Givrins en tout cas, reste la communication. Passer à 5 ne règlera pas le souci.

F. Sirieux

Est surpris de la « fracture » entre la Municipalité et le Conseil Communal. Ceux qui sont directement concernés souhaitent passer à 5 et tous les autres disent qu'il faut rester à 7. A 7 il faudrait trouver des candidats qui « casent » des heures dans leur vie professionnelle pour l'ensemble des activités politiques. C'est déjà compliqué à trouver.
S'il comprend bien, à 5, être membre du collège municipal reviendrait à peu près à un taux d'occupation de 40%.
Dans ce genre de cas, les candidats seront des citoyens travaillant à temps partiel uniquement qui pourront se présenter.
Qu'est-ce qui fait dire à la Municipalité qu'on trouvera toujours des gens qui pourront s'investir pour la Commune et cela éventuellement seulement pour cinq ans. Cela demande une grande flexibilité.

R. Zellweger

Aujourd'hui, à la Municipalité, il y a un trois retraités, deux indépendantes, deux employés qui ont réduit leur temps de travail pour pouvoir assumer leurs fonctions.
Le problème de l'investissement personnel est le même partout.
Chacun a sa propre réalité et sa propre motivation pour s'engager au sein de la Municipalité

F.-H. Bovet

Soutient pleinement le rapport de la Commission ad'hoc, ce dernier lui a fait plaisir et est extrêmement clairvoyant.

Ce qui l'embête actuellement dans le préavis présenté c'est l'accent sur le besoin de se concentrer à nouveau sur les dimension stratégiques et politiques en se détachant des tâches opérationnelles. Dans ce cas, il faut s'adresser à beaucoup plus de bureaux privés qui vont venir finalement aider à prendre des décisions. Ces derniers ne viennent pas gratuitement.

En proposant de descendre à 5, la question financière n'est pas assez mise sur le tapis. Ce sera péjoratif, c'est certain.

Sur le terrain on peut prendre des décisions relativement facilement bien qu'il est évident que la question de la législation devient de plus en plus complexe.

A 5 comme à 7, il faudra parfois faire appel à un avocat, c'est comme ça. Ça ne changera rien. Il invite à soutenir la proposition de la commission.

F. Malherbe Vendrell

En tant que représentante de la commission qui a contribué à rédiger ce rapport, aimerait encore souligner un point qu'on n'a pas repris plus largement ici. C'est que la municipalité lors de notre rencontre a aussi mis l'accent sur le besoin de renforcer l'effectif de



<p>P. Gonthier</p>	<p>l'administration communale et que c'était un petit peu mis dans la balance comme étant une condition nécessaire pour que le plan puisse être mis en place. La rotation, on sait qu'elle a été importante au sein de la Municipalité, avec quatre départs dans la législature. Mais la rotation dans le personnel communal est aussi importante.</p> <p>Elle est humblement responsable RH de la Ville de Nyon et peut affirmer que le taux de rotation existe dans toutes les organisations et dans du personnel aussi spécialisé auquel il est fait mention par la Municipalité, c'est une vraie difficulté de trouver des profils adéquats sur le marché du travail. Toutes les communes, les grandes et les petites cherchent respectivement et a priori les conditions d'emploi d'une grande commune sont un petit peu plus attractives que dans une petite telle que Givrins. Elle adore Givrins mais c'est peut-être plus facile de travailler à la ville de Lausanne qu'ici en termes de conditions d'emploi. Cette condition laisse un grand point d'interrogation parce que cette situation du personnel administratif n'est pas solutionnée et à ce jour et il n'y a même pas de plan précis.</p> <p>Il est mentionné que la majorité des communes sont à 5 mais il n'est pas précisé, justement, que certaines communes reviennent en arrière. Cela justement pour gérer chacun son dicastère et ne pas avoir à demander systématiquement l'intervention de spécialistes divers et variés.</p> <p>Aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 25/2024 est refusé avec 22 non, 7 oui et 6 abstentions.</p>
<p>H. Pradervand N. Vez Raymond H. Pradervand R. Derbigny H. Pradervand</p>	<p>7. Préavis Municipal n° 40/2025 relatif à la reconduction du dispositif d'investissement solidaire de la région nyonnaise DISREN.</p> <p>Donne la parole à Mme Vez Raymond</p> <p>Présente brièvement le préavis et en lit les conclusions.</p> <p>Donne la parole à M. Robert Derbigny</p> <p>Lit le rapport de la Commission de gestion et des finances.</p> <p>Aucune prise de parole supplémentaire n'étant demandée, il est procédé au vote et le Préavis 40/2025 est accepté à l'unanimité.</p>
<p>H. Pradervand R. Zellweger A. Blumenstein</p>	<p>8. Communications de la Municipalité</p> <p>Donne la parole à Mme Zellweger</p> <p>Remercie l'assemblée pour ce débat intéressant. Souhaite excuser MM. Grosjean et Dinbergs, ce dernier aura la charge du dicastère de la Police des constructions et reprendra tous les nouveaux dossiers entrants.</p> <p>La Municipalité va mettre au concours un poste administratif à 50%, cette personne secondera principalement M. Dinbergs pour la part administrative.</p> <p>C'est aussi l'anniversaire de M. Blumenstein et lui souhaite une très belle fête.</p> <p>[Il est applaudi par l'assemblée]</p> <p>Remercie la Municipalité et le Conseil Communal pour leurs vœux.</p>



Concernant le préavis 10/2022 relatif à l'alimentation en eaux du Sollier et des Coppettes, La conduite est en fonction depuis le début de l'estivage. L'entreprise Renevier, qui est vraiment spécialiste des travaux sur les alpages, a fait un travail extraordinaire. Il était osé de faire remonter l'eau sur 2 kilomètres et de 100 mètres mais tout fonctionne parfaitement. Concernant l'étang de la Givrins, un financement de CHF 66'000.- a été trouvé par la Fondation Audemars-Piguet.

Le financement est assuré à ce jour. Ce qui est demandé à la commune de Saint-Cergue et Givrins serait un éventuel surcoût mais c'est très peu probable.

C. Nardone

Pour ce qui est de la bourse communale, il n'y a plus de problème de personnel. A la suite du licenciement de Mme Muraca, Mme Mertens a été engagée à 40%. Cette dernière sera formée jusqu'en début d'année prochaine pour pouvoir assumer l'entier des tâches qui lui sont demandées. Elle aura le support de Mme Annabelle Grandjean, boursière de Perroy pour les questions techniques et les finesses relatives aux finances communales. De plus, une aide a été engagée à 20%, Mme Cristel Haenggeli depuis le 1^{er} juillet 2025.

M. Dauphin

Souhaite faire un retour sur le préavis amendé concernant l'entretien du réseau d'eau et d'assainissement.

Avec la somme amendée qui est de CHF 25'000.-, la Municipalité a pris la décision de faire des travaux de curage des canalisations et des sacs de routes qui représente la totalité de la somme allouée. Ce qui signifie que si, durant les curages, on devait trouver des anomalies ou des défauts qui devraient être réhabilités, cela ne pourra pas se faire. Il faut en être conscient pour cette année.

Sinon, autre information concernant cette fois-ci l'eau potable. La foudre était tombée sur le système de télégestion de l'eau potable, cela avait causé des pannes et d'autres problématiques. Une autre problématique non négligeable, dont l'information est parvenue à la Municipalité il y a quelques semaines au sujet du fait que la télégestion serait simplement supprimée à la fin de cette année parce que Swisscom coupe la 3G et que cette installation fonctionne uniquement à la 3G.

La Municipalité est en cours de recherches de solutions pour moderniser cette infrastructure.

V. Crelot

A quoi était dû le problème qu'il y a eu il y a quelques temps avec la coupure d'eau potable ?

M. Dauphin

Elle était due à deux facteurs. Le premier c'est Swisscom qui a fait une fouille en haut de la route de la Bellangère et a mélangés les connexions de communication, ce qui a coupé les alarmes de télégestion. Le deuxième c'est qu'un automate est tombé en panne dans la télégestion elle-même. Tout le système est obsolète.

V. Crelot

Les provisions étaient donc aussi prévues pour ça ?

C. Nardone

Non

M. Dauphin

Etant autofinancée, l'eau bénéficie de ses propres fonds de réserve.

N. Vez Raymond

A un petit cadeau à remettre à M. Breitenmoser pour le remercier de tout son engagement au sein de la Commune pour l'amélioration de la biodiversité et toutes les actions pour lesquelles il participe à l'organisation sans compter ses heures.



9. Propositions individuelles et divers

M.-O. Lequint

A juste une question par rapport à la manifestation qui se trouve au manège avec de nombreux chiens. Est-ce que la Municipalité a mis des exigences par rapport aux déjections ?

R. Zellweger

Non, pas spécifiquement. Un Pocama a été reçu pour cette manifestation et des sachets ont été mis à disposition.

R. Guilloud

Il y a quelques années, on coupait l'éclairage pendant la nuit. Maintenant qu'il y a deux nouveaux hôtels à insectes ne serait-il pas judicieux de recommencer ?

R. Zellweger

Effectivement.

Y. Pradervand

La « Cabane à Peter » est maintenant abandonnée depuis son départ à la retraite. Peut-être quelqu'un serait intéressé d'occuper ce cabanon.

A. Blumenstein

Cette cabane est utilisée partiellement pour les piquets au printemps et en automne mais sera attentif à son entretien.

S. Breintenmoser

Quand sont prévues les inscriptions pour la Tournée des Alpagnes ?

A. Blumenstein

Prochainement dans un Echo des Copons spécial.

H. Pradervand

Remercie l'ensemble de l'assemblée pour son attention et se permet de lever la séance à 22h02.

Le Président

Hugo Pradervand



La Secrétaire

Laure Mertens